



Association à buts multiples
des Communes de la Région
de Grandson

**PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL
JEUDI 27 avril 2023 à 20h00
Salle de la Cour à Bonvillars**

Président : Philippe Humbert

Secrétaire : Virginie Lénart

Ordre du jour :

1. Appel (selon liste de présences)
2. Assermentations
3. Procès-verbal de la séance du Conseil intercommunal du 28.09.2022
4. Communications du Président
5. Communications du Comité directeur
6. Préavis 01-2023 : Comptes 2022
7. Préavis 02-2023 : Rapport de gestion 2022
8. Election du Président du Conseil du 01.07.23 au 30.06.24
9. Election du Vice-président du Conseil du 01.07.23 au 30.06.24
10. Election de 2 scrutateurs et de 2 suppléants du 01.07.23 au 30.06.24
11. Election d'un nouveau membre du Codir
12. Désignation de la commune organisatrice de la prochaine séance du Conseil
13. Divers et propositions individuelles

1. Appels

| | | | |
|--------------------------|-----------------------|---------|-------|
| <u>Présents</u> : | Buts principaux | membres | 40/56 |
| | But optionnel « eau » | membres | 37/50 |
| | Communes | nombre | 17/17 |
| | Communes « eau » | nombre | 15/15 |
| | Comité directeur | membres | 6/7 |
| <u>Excusés</u> : | Membres | | 10/56 |
| <u>Absents</u> : | Membres | | 6/56 |

M. Stéphane Roulet, membre du Comité directeur, est excusé.

Le quorum est atteint et le Conseil peut avoir lieu.

M. Humbert rappelle que selon les nouveaux statuts, au moins un délégué d'une commune doit faire partie du législatif de cette commune. Ce qui signifie que si une commune possède deux délégués, l'un doit venir de la municipalité et l'autre du législatif.

M. Humbert lit l'ordre du jour.

2. Assermentations

M. Humbert procède à l'assermentation des délégués suivants :

M. Yves Yersin de Fiez

M. Michel Nieto de Fontaines-sur-Grandson

M. Jean-Daniel Cruchet de Giez

M. Paulo Exposto de Grandevent

M. Jean-Marc Banderet de Mutrux

M. André Guillet de Novalles

M. Mario Colpa d'Onnens

Mme Stéphanie Bassi de Sainte-Croix

3. Procès-verbal de la séance du Conseil intercommunal du 28.09.2022

M. Froidevaux de la commune d'Onnens revient sur la page 2 du procès-verbal et sur l'augmentation de la taxe par habitant et du prix du mètre cube d'eau.

M. Portner explique que ce sont deux choses différentes. La taxe par habitant de frs 9.00 à frs 20.00 n'a rien à voir avec la consommation des mètres cubes.

Le procès-verbal du 28.09.2022 est adopté (3 abstentions).

4. Communications du Président

M. Humbert n'a pas de communications particulières. Il souhaite la bienvenue à l'assemblée.

5. Communications du Comité directeur

M. Portner a contacté M. Prix concernant l'augmentation. Il l'a acceptée mais a recommandé de la baisser le plus rapidement possible. Un contrat d'électricité avec la Romande Energie a été conclu sur 4 ans avec un tarif dégressif. Par rapport au budget adopté pour 2023 concernant une hausse du prix de l'électricité, le contrat négocié est déjà plus bas que prévu pour cette année, soit de 37 centimes au lieu de 39 centimes le kilowattheure. En 2026, le prix sera d'environ 17 centimes au lieu de 37 centimes le kilowattheure. Le fonds de réserve de l'ACRG ne devrait donc pas être touché cette année. Une diminution pourrait même être proposée en 2024-2025. Toutefois, les calculs doivent être faits minutieusement avec la collaboration du boursier avant de prendre une décision.

M. Froidevaux demande ce qu'il en est du projet de la génératrice.

M. Portner répond que l'entreprise Philip Morris devrait utiliser la génératrice 23 heures sur 24. De ce fait, les puits d'Onnens ne pourraient pas en profiter. Par contre, en cas de délestage partiel, la Romande Energie ne fera aucune coupure aux puits d'Onnens, ce qui est une bonne nouvelle. En cas de blackout, M. Wyss, responsable du service technique, pense que le remplissage des réservoirs sur les hauts permettra d'alimenter le bas par gravité.

M. Froidevaux demande à qui appartiennent les panneaux photovoltaïques sur les FTR.

M. Portner répond qu'ils appartiennent à une société.

M. Froidevaux pense que ce serait judicieux d'acheter de l'énergie directement à cette société.

M. Pesenti explique cela n'est malheureusement pas possible et que la loi sur l'énergie est pour l'instant mal faite. Elle ne permet pas de partager l'énergie sur un domaine public.

6. Préavis 01-2023 : Comptes 2022

M. Fardel de Fiez, rapporteur, fait lecture du rapport de la commission de gestion.

La commission de gestion invite les délégués à adopter le préavis 01-2023.

Il n'y a ni remarques ni questions.

M. Humbert relit les conclusions du préavis.

« Sur proposition du Comité directeur, entendu le rapport de sa Commission et considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour, le Conseil intercommunal de l'ACRG décide :

- d'accepter le préavis 01-2023 relatif aux comptes 2022 de l'ACRG, tel que présenté. »

M. Humbert procède à la votation du préavis.

Le préavis 01-2023 relatif aux comptes 2022 de l'ACRG est accepté (2 abstentions).

7. Préavis 02-2023 : Rapport de gestion 2022

M. Fardel de Fiez, rapporteur, fait lecture du rapport de la commission de gestion.

La commission de gestion invite les délégués à adopter le préavis 02-2023.

M. Ampezzan de la commune de Champagne demande si l'ACRG revend de l'électricité à la Romande Energie.

M. Pesenti répond qu'en effet c'est le cas, au turbinage. Cela représente toutefois une toute petite quantité.

M. Ampezzan demande si le tarif de la vente est identique à celui de l'achat.

Actuellement, la Romande Energie offre un tarif plus élevé pour l'achat qu'auparavant, notamment aux personnes privées.

M. Pesenti reprend les comptes 2022 où figurent seulement frs 325.00 correspondant à une réinjection de l'électricité.

M. Humbert relit les conclusions du préavis.

« Sur proposition du Comité directeur, entendu le rapport de sa Commission et considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour, le Conseil intercommunal de l'ACRG décide :

- d'accepter le préavis 02-2023 relatif au rapport de gestion 2022 de l'ACRG, tel que présenté. »

M. Humbert procède à la votation du préavis.

Le préavis 02-2023 relatif au rapport de gestion 2022 de l'ACRG est accepté (3 abstentions).

8. Election du Président du Conseil du 01.07.2023 au 30.06.2024.

M. Humbert passe la parole à la vice-président du Conseil, Mme Galeazzi, de la commune de Champagne.

M. Humbert se représente.

Il est élu tacitement président du Conseil du 01.07.2023 au 30.06.2024.

9. Election du Vice-Président du Conseil du 01.07.2023 au 30.06.2024

Mme Galeazzi se représente. Elle est élue tacitement.

10. Election de deux scrutateurs et de deux scrutateurs suppléants du 01.07.2023 au 30.06.2024

M. Pascal Di Gruttola de la commune de Corcelles et M. Christian Maillefer de Grandson se présentent et sont élus scrutateurs.

En tant que scrutateurs suppléants, Mme Anne-Catherine Cosandey d'Onnens se présente et est élue avec M. Serge Gander de la commune de Bullet (absent).

11. Election d'un nouveau membre du Codir

M. Samuel Dyens de la commune de Concise se présente.

M. Stéphane Silvani de la commune de Mutrux avait également présenté sa candidature au secrétariat de l'ACRG, mais il est absent.

Le vote à bulletin secret a tout de même lieu.

A l'issue de ce vote, 39 bulletins ont été comptabilisés.

Voici les résultats :

M. Dyens : 27 voix

M. Silvani : 4 voix

Bulletins blancs : 4

Bulletins non valables : 4

M. Samuel Dyens rejoint le Comité directeur de l'ACRG.

12. Désignation de la commune organisatrice de la prochaine séance du Conseil

M. Pierre-Alain Gerber propose la commune de Sainte-Croix.

13. Divers et propositions individuelles

Mme Galeazzi de la commune de Champagne demande s'il existe des mesures officielles permettant d'économiser l'eau, tels que des flyers.

M. Portner dit que selon M. Wyss, une pénurie d'eau est pratiquement impossible à l'heure actuelle. Il n'y a pas de souci à se faire à ce niveau-là.

M. Froidevaux revient sur le tableau du rapport de gestion concernant la consommation de l'eau. Il demande à quoi est dû le pic de consommation en été.

M. Pesenti explique qu'il existe passablement d'alpages sur les hauts qu'il faut alimenter. Cela est dû à un facteur estival. Par exemple, Sainte-Croix possède suffisamment de réserves d'eau jusqu'en juin. A partir de juillet, l'eau doit être prise sur le réseau de l'ACRG pour répondre à la demande de l'agriculture et de la viticulture.

M. Portner ajoute que les sources d'Onnens ne sont pas suffisantes en juillet- août et que l'eau doit aussi être prise à l'ACRG.

M. Froidevaux demande, par rapport au même tableau, si « Onnens - Sagenord » et « Onnens - Devens » sont les deux stations de pompage se trouvant à Onnens.

M. Portner répond que la station « Onnens - Devens » est une station intermédiaire qui monte l'eau sur Sainte-Croix. La station « Onnens - Sagenord » part sur Yverdon.

M. Maillefer de la commune de Grandson relève qu'il n'y a que 2 séances du Conseil de l'ACRG par an et qu'il est parfois difficile de comprendre rapidement le fonctionnement de l'association. Il a apprécié la présentation faite lors du dernier Conseil. Il demande s'il existe un manuel de l'ACRG pour les nuls. Il pense qu'une visite des puits serait bénéfique.

M. Pesenti répond que le Codir va organiser une journée portes ouvertes sur le réseau.
M. Genier de la commune de Grandson demande où en est le projet de l'UV aux puits d'Onnens.

M. Portner explique que l'essai a été stoppé en raison de la problématique du chlorothalonil. Des études sont en cours à ce sujet. En effet, l'installation d'un filtre UV ne résoudrait pas le problème du chlorothalonil.

M. Cruchet de Giez relève que la responsabilité des pics de consommation d'eau pèse toujours sur l'agriculture et la viticulture. Il demande où en est l'étude du pompage au lac.

M. Guillet de Novalles, explique qu'un projet est en cours. Des fonds ont été débloqués par le canton. Le projet a été mis en standby en raison du Covid. Puis l'année 2021 s'est avérée fort humide. Il a planifié une séance en 2022. Des ingénieurs ont fait quelques travaux puis plus rien ne s'est passé. Il va reprendre contact avec le bureau RWB et le bureau Jaquier Pointet. Le coût de ce projet serait très élevé, soit environ frs 30 millions. Pour maintenir certains tarifs, une consommation minimale doit se faire. Les infrastructures seraient gigantesques. Ce projet a été initié au départ par la commune de Grandevent. A ce jour, seule une pré-étude a eu lieu. L'arrosage dans les côtes est très problématique. Les coûts pour pomper et acheminer l'eau seraient très élevés.

M. Humbert dit que le projet devrait être déposé à Lausanne au service de l'agriculture.

M. Vialatte de Grandson relève que le but était que les bureaux finalisent le dossier et l'envoient au service de l'agriculture pour contrôle. Le rapport est toujours attendu. Il déterminera le montant du prix de l'eau au mètre cube.

M. Froidevaux demande si des bassins de rétention seraient envisageables.

M. Humbert répond que les bassins devraient être énormes et représenteraient un risque. La direction de l'aménagement du territoire n'est en général pas favorable à cette solution.

La séance est levée à 20h55 et est suivie d'une verrée offerte par la commune de Bonvillars.

Sainte-Croix, le 30 août 2023

Le Président

La Secrétaire

p.o. 



Philippe Humbert

Virginie Lénart